

CONSEIL MUNICIPAL D'AVANCON

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 03 AOUT 2018

Président : Monsieur Laurent NICOLAS

Secrétaire de séance : Madame Nicole QUEYREL (**voté 8/8**).

Etaient présents : Mme QUEYREL Nicole, Mrs ASTRION Julien, EYRAUD Joël, JACOB Stéphane, NICOLAS Laurent, VALLON Joël.

Absents excusés : Madame BOISSERENQ Josyane donne pouvoir à M. Laurent NICOLAS, Madame GIAIME Nathalie donne pouvoir à M. JACOB Stéphane, M. ROUAULT Samuel excusé.

La séance est ouverte à 20h15.

Le compte-rendu de séance du 01 juin 2018 a été approuvé par les membres du conseil municipal (**voté 8/8**).

INFORMATION :

M. le Maire informe les membres du conseil de la démission de M. Guy DANY, à compter du 12/07/2018, avec pour motif son déménagement sur GAP, suite à la vente de sa maison. Le nombre de conseillers municipaux sur Avançon est donc maintenant de 9.

1 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE LA VOIRIE COMMUNALE (subvention 2017)

La subvention 2017 obtenue de 12 000€, concernant les travaux de voirie, est valable jusqu'en mai 2019.

Le compte rendu écrit de la part de IT05 ne nous étant pas parvenu à ce jour, (attendu pour le 15 aout), les membres du conseil s'accordent pour reporter ce point au prochain conseil.

Voté (8/8).

2 – CHOIX DE L'ASSURANCE "RISQUES STATUTAIRES"

A ce jour, la commune ne possède pas ce type d'assurance qui permet de couvrir le paiement de salaire en cas de maladie d'un employé communal.

Après avoir étudié 2 propositions : AXA et GROUPAMA, les membres du conseil optent pour l'assurance GROUPAMA : Contrat de 3ans, avec des taux de 5.41% pour le CNRACL et de 1.18% pour l'IRCANTEC.

Voté (8/8).

3 – TRANSFERT DES PRELEVEMENTS AU TITRE DU FNGIR

Rappel : F.N.G.I.R = Fonds National de Garantie Individuel des Ressources

Les membres du conseil prennent délibération (**voté8/8**), pour que le FNGIR soit dorénavant payé par l'EPCI et non plus par les communes ce qui permettra à l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de toucher une dotation de l'état plus importante.

(La commune paiera donc le FNGIR à l'EPCI).

4 – PROJET D'ACQUISITION "LES JARDINS DE BECKY "

Reporté à un prochain conseil car les acquéreurs potentiels (SOS jeunesse) ne sont pas disponibles ce soir pour nous exposer leur projet d'acquisition.

5 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE MARCHE DE PLANTATION DE MELEZES

Le projet porte sur la plantation de 4 400 plants de mélèzes sur 4ha, derrière la cabane forestière.

L'ONF propose un devis de 24 816€ HT

Le total des subventions obtenues s'élève à 19 747€ (50% + 30%),

Le devis comporte un supplément de 2 902.10€ HT pour le broyage à effectuer avant la plantation.

Les travaux sont prévus pour cet automne ou au printemps 2019.

Accepté et voté (8/8)

6 – ACCEPTATION DU DEVIS POUR L'ABATTAGE D'ARBRES AUX SANTONS, LE NETTOYAGE DU RUISSEAU ET DU CHEMIN COMMUNAL AU LOTISSEMENT DE L'ISLE

Pour le chemin du lotissement : chemin à ouvrir sur 275m largeur 3m, et passage du broyeur, choix de l'entreprise Arbres et techniques, pour un montant de 939.00 TTC

Voté (8/8).

Pour le peuplier à couper aux Santons, (chemin qui descend à la fosse), choix de l'entreprise Arbres et Techniques, pour un montant TTC de 982.46€.

L'option de l'évacuation de la bille de bois, pour 864.00€ TTC n'est pas retenue.

Voté (8/8).

Pour l'abattage d'un noyer aux Santons (diamètre de l'arbre=80cms), qui surplombe une toiture, et dont les branches touchent le toit, choix de l'entreprise Arbres et Techniques, pour un montant TTC de 1 593.70€.

L'option pour l'évacuation du bois s'élève à 324.00 TTC et n'est pas retenue.

Voté (8/8).

Pour le nettoyage du ruisseau qui longe la 3^{ème} tranche du lotissement et suite à l'arrêté préfectoral qui a été pris le 09 mai 2014 sous le n° 2014.129.0001

Les travaux à réaliser sont la coupe des arbustes, l'abattage des arbres, sur 5m de large. L'entreprise Arbres et Techniques propose un devis de 6 384.60€ TTC,

Choix de l'entreprise Lac Rivières Sentiers, pour un montant de 3 840.00€ TTC.

Remarque : l'entreprise Lac Rivières Sentiers ne possède pas de broyeur à chenilles.

Voté (8/8).

7 – ACCEPTATION DU DEVIS POUR L'ACCES AU SOMMET DU CLOCHER DE L'EGLISE

En vue de la remise en état de la croix, un devis a été fourni par la société TOTEM GAP, qui réalise des travaux à accès difficile.

Le devis de base s'élève à 880.00€ HT pour de petits travaux à réaliser.

Si les travaux nécessaires sont plus conséquents, la réalisation d'un état des lieux, et d'un rapport de visite sont proposés dans le devis pour 160.00€ HT.

Dans ce cas il y aurait un devis supplémentaire pour la réalisation de ces travaux comme fentes, ... etc.

Voté (8/8).

8 – DEMANDE DE TRAVAUX SUR LE FOUR A PAIN DU VILLAGE

Suite à la lettre adressée par M. Pierre David, qui nous demande la réalisation de travaux sur le four communal du village, (four dégradé), les membres du conseil vont se renseigner sur les différents moyens d'obtenir des pièces de rechanges pour la réparation de ce four (autre four existant, Internet).

Voté (8/8).

QUESTIONS DIVERSES

Demande d'achat du lot N°5 du lotissement :

Courrier adressé par M.MARTIN Paulo et Mme DHEILLY Lydie (Chorges) qui nous informent de leur volonté d'acquérir le lot n°5. Aucune objection n'étant faite :

Voté (8/8).

Démission de M. Guy DANY :

Courrier adressé par M. Guy DANY (déjà évoqué en début de séance).

Courrier adressé par Mme Françoise RAPPELIN :

Mme RAPPELIN demande le renouvellement de sa Mise en disponibilité pour convenance personnelle. (Rappel : début de Mise à disponibilité = 1^{er} octobre 2016)

Voté (8/8).

NB : le courrier est transmis au Centre de Gestion.

Rallye de Monte Carlo:

Le Rallye de Monte-Carlo se déroulera du 21 au 27 janvier 2019.

Courrier reçu pour demander l'accord pour parcourir l'épreuve spéciale qui démarrera sur la D6 (commune de Avançon), en passant par le Col du Tourron, et arrivera sur la D111 à Notre Dame du Laus (commune de St Etienne le Laus)

Voté (8/8).

Convention avec le SDIS 05:

Le conseil s'accorde pour signer une convention avec le SDIS 05, pour une durée de 3 ans, pour les prestations de service qui consistent à la vérification technique des poteaux incendie de la commune.

Le tarif appliqué sera de 30.00€ / poteau pour une vérification globale et de 60.00€ par poteau si une vérification unitaire s'avère nécessaire.

Voté (8/8).

Fin de la séance à 23h 50.

Le Maire,
Laurent NICOLAS

